

sans avoir cherché à indisposer et à prévenir contre moi, en rendant publique, pendant ma détention, la déclaration illégale et incorrecte que l'on me prêtoit ; il est néanmoins toujours bien affligeant que je n'aie pu parvenir à obtenir justice, qu'après avoir vu ma santé ruinée par une longue et étroite captivité, qui m'a retranché de la société pendant vingt six mois. Si, dans une société bien ordonnée, l'injure faite à un individu doit être ressentie par tous les autres, j'ai droit d'espérer que mes concitoyens ne se montreront pas insensibles à tout ce que j'ai souffert, et qu'ils provoqueront légalement des mesures vengeresses contre ceux qui ont abusé de leur *crédit* ou de leur *autorité*, dans la vue de me perdre, en violant à la fois et les lois du pays et celles de l'humanité.

FIN.